

## **Chemin des Montarmots - Acquisition de terrains à M. SERGENT Georges**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : M. SERGENT Georges est propriétaires de terrains en nature de terres et de prés, situés dans le secteur du chemin des Montarmots et du chemin des Relançons, cadastrés section PZ n° 4, 19, 21, 72, 74 et 76 pour une surface de 4 ha 76 a 18 et compris dans une zone 1 NA (urbanisation ultérieure) du Plan d'Occupation des Sols. Il a proposé de les vendre à la Ville.

Ces terrains jouxtent des parcelles appartenant à la Ville et permettraient de constituer une réserve foncière. Ils sont libres de toute location ou occupation.

M. SERGENT Georges a accepté le prix de 170 000 F fixé par l'Administration des Domaines et a demandé que Me AUJARD, Notaire à Orchamps, intervienne à l'acte.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable unanime le 17 mai 1989.

La dépense sera imputée sur le chapitre 922.210.78015.30400.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à cette acquisition et à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.